

Réponse à l'interpellation urgente de Mme la Conseillère communale Florence Darbre Gubbins au sujet de la fresque de Bodjol à l'école du Couchant, déposée lors du Conseil communal du lundi 9 novembre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous la réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Florence Darbre Gubbins du 9 novembre 2015 demandant à la Municipalité « d'établir un constat de faisabilité et de coût pour tenter de sauver la fresque de Bodjol en la désolidarisant du mur ».

Sur la recommandation de l'interpellatrice, le Service architecture et bâtiments a fait venir sur place Alain Besse, spécialiste de l'atelier de restauration Sinopie, le mardi 17 novembre. Ce dernier nous livre les conclusions ci-après.

La fresque de Bodjol est peinte probablement avec une peinture au silicate appliquée directement sur le crépi de ciment d'un mur porteur en briques de terre cuite.

Le « décollage » de fresque, à l'aide d'une toile et de colle, donne de bons résultats pour les fresques peintes sur des murs à la chaux ; il est utilisé principalement pour les œuvres du 12 au 18^e S. Le taux de réussite de cette technique n'est que de 50% pour une fresque peinte sur un crépi au ciment plus dur, tel que c'est le cas pour la fresque de Bodjol. Cette technique, si elle était retenue, demanderait un essai préalable, avant de se risquer à la mettre en œuvre sur l'ensemble de la fresque, sans pour autant garantir une réussite totale.

Le temps de travail nécessaire pour cette opération demande au total, essais compris, quatre semaines. De plus, elle exige durant toute cette période des conditions climatiques particulières, soit pas de gel et une température constante d'au moins 10°C, sous peine de devoir recommencer toute l'opération. Son coût est estimé à environ CHF 22'000.-.

Cette technique est cependant difficilement envisageable en regard du planning du chantier, puisque la démolition du bâtiment devrait être terminée avant la fin de l'année et donc débuter déjà dans deux semaines.

Conclusion

Au vu des considérations ci-dessus, la Municipalité a décidé de renoncer au « décollage » de la fresque de Bodjol à l'école du Couchant et d'effectuer une documentation photographique de l'œuvre afin de la porter à l'inventaire artistique de la Ville de Nyon.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 novembre 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Daniel Rossellat



Le Secrétaire :


P.-François Umjglia